DISPOSITIF INTEGRE
INSTITUT THERAPEUTIQUE
EDUCATIF et PEDAGOGIQUE
« Les Events »
Siège Social - Administration – Direction
4 rue du Saison – 64190 RIVEHAUTE
Tél : 05 59 38 67 17 - Email : association@lesevents.fr

Procès-verbal de la réunion Conseil Social et Economique du 9 novembre 2023

Présents
Pour la Direction : Mme Céline BELLANGER, Présidente.

Membres élus : Emilie GRACIET – Maxime ROSIER — Angèle PASSERO – Noëlle ETCHELAMENDY –- Allande GOYHEX - Béatrice SAGARDOY.

Membres invités : Mme DELARD, directrice déléguée aux fonctions supports - M. MAUREL, médecin du travail

Membres excusés : Nicolas CHABALGOITY – Noëlle ETCHELAMENDY

Secrétaire de séance : B. SAGARDOY.

La séance est ouverte à 14h00.
En raison de la présence en Visio du Dr MAUREL, le point 2 est abordé en premier

Point 2 : QUESTIONS CSSCT

Point AT/MP

- Depuis le 22.09 aucun accident du travail.

- **Lors de la dernière réunion officielle, le passage de la commission de sécurité à la villa de Bidos était évoqué pour la fin des travaux. Peut-on avoir un retour des conclusions ?**

Effectivement c'est ce qui était prévu. Dans l'attente, l'entreprise DEKRA a été sollicitée pour des conseils.
Premier point : la demande de visite du bâtiment avec hébergement de plus de sept places est faite pour avoir des préconisations (classification différente / nb de places) et pour répertorier les mises aux normes.
La classification est trop coûteuse à atteindre donc on reste sur un lieu avec hébergement inférieur à 7 places ne nécessite pas la validation par une commission de sécurité.
Exemples : Dans l'appartement du bas, il faudrait un isolement total du feu. Pour l'étage les chambres devraient être accessibles avec un ascenseur aux normes d'accessibilité ce qui n'est pas le cas.

Le système incendie n'est pas obligatoire mais va être mis en place. Des extincteurs ont été installés.

Le contrat pour l'ascenseur a été maintenu avec le même prestataire (simplicité et rapidité).

S'en suivent des échanges autour de l'utilisation des différents lieux :
L'attribution des espaces n'est pas finalisée.
Les bureaux du 1er niveau (R+1) seront destinés aux plateformes adultes et enfants ainsi que l'espace de rééducation.
Au dernier niveau (R+2), le lieu est destiné à l'accueil de jour des usagers.
La villa de Bidos doit rester un lieu modulable en fonction de l'évolution des besoins. Des changements pourront donc être faits par rapport à la commande initiale que le responsable logistique a reçue.

Le CSE questionne la planification et l'avancée des travaux. Mme la directrice explique que des devis sont encore en attente (plafonds, électricité).

Des chauffages d'appoint ont été mis en place en attente de l'alimentation par le gaz mais le système électrique disjoncte lorsque les appareils de cuisson et l'outillage pour les travaux sont utilisés.
Le CSE souligne la difficulté de poursuivre ainsi.
De l'avis général, les conditions ne sont pas optimales pour les professionnels. Il est nécessaire de prendre en compte les demandes des salariés.

Les difficultés pour la confection des repas est abordé. La plaque de cuisson n'est pas branchée. Le responsable logistique doit vérifier si le professionnel du service général a l'habilitation pour le faire.
La maîtresse de maison doit aller à la dépendance pour la cuisson et il n'y pas encore d'eau chaude pour l'entretien.
Mme BELLANGER souhaite jusqu'à nouvel ordre de sa part que les repas soient de nouveau livrés depuis Rivehaute malgré la demande de la maîtresse de maison de reprendre leur confection depuis la fin des travaux du dernier niveau (R+2), ceci afin de garantir la sécurité et la logistique.
Il faudra être vigilant sur l'organisation afin notamment de prévenir l'absence des professionnels chargés du transport, en cas de réunion par exemple.

Dr MAUREL rappelle que « les questions CSSCT peuvent être des alertes sur les conditions et les solutions à donner, temporaires ou non. Le maintien du sens du travail et conditions cohérentes sont importants ».
Dr MAUREL questionne la prise des températures en l'absence d'un système de chauffage central. Un élu du CSE n'a pas de relevé précis, les températures sont bonnes dans la salle de vie des usagers, les autres pièces sont froides.
Dr MAUREL précise qu'il n'y a pas de température minimale légale, la température recommandée est entre 19 et 24 degrés pour des activités sédentaires,

Il souligne l'importance que l'employeur et le CSE se posent les questions et trouvent des « plans B et C ».

- **Dangerosité du parking (partie véhicules institutionnels) : quelles sont les démarches de sécurisation engagées ?**

Les véhicules sont stationnés hors de la zone qui s'affaisse et qui est déjà balisée. Le responsable logistique nous informe qu'il n'y a pas d'évolution de l'affaissement en se basant sur la fissure du cabanon. Ils se questionnent sur l'origine : une conséquence topographique ou liée aux travaux d'enrobé.
Les étudiants architectes ont repéré sur une ancienne carte topographique un dénivelé de 50 cm. Mme BELLANGER nous informe qu'ils n'ont pas sollicité la mairie puisqu'il s'agit d'un lieu privé.
Le CSE propose qu'un spécialiste de la végétalisation des berges précédemment contacté par l'établissement soit à nouveau sollicité ainsi que la transmission d'une information à la mairie pour voir si d'autres situations existent dans le village.
Pour Dr MAUREL, il semble nécessaire d'avoir une expertise pour évaluer le risque d'autant qu'on continue à utiliser la zone (« évaluation du danger : immédiat ou secondaire »).

Dr. MAUREL est étonné de ne pas voir le point sur les risques psychosociaux évoqué dans l'ordre du jour et questionne les avancées à propos d'un audit via un cabinet externe.
Mme BELLANGER a commencé à établir un cahier des charges pour faire appel à un prestataire extérieur.
La médecine du travail rappelle qu'elle peut fournir une liste des prestataires agrées. Un Comité de pilotage pourrait permettre de faire le point entre tous (direction, CSE, inspection du travail, médecine du travail) sur les points principaux et la communication.

Concernant l'enquête de l'ARS, Dr MAUREL demande à être destinataire du courrier de l'ARS et de la réponse faite par Mme BELLANGER.

- **Validation PV de la réunion du 22 septembre 2023**

- **Marche de l'entreprise**

Projet d'établissement :
Journée partenaires : 12 partenaires y ont assisté (sanitaire, protection de l'enfance, Education Nationale).
COPIL 10/11 : compte-rendu avec les propositions pour mieux travailler avec les partenaires (états des lieux).
Journée des familles : 3 familles sont venues et ont fait part de leurs souhaits.

CPOM :
Point téléphonique avec Mme SEGURA le 20.10.
Une modification des fiches-actions est nécessaire pour faire des ajustements en lien avec des changements de l'ARS. Certaines de ces fiches sont obligatoires (partenariat avec la MDPH par exemple).
Une fiche-action sur la rénovation a été faite et validée.
La date de signature du CPOM n'est pas encore fixée.

RH :
Recrutement d'une nouvelle infirmière à temps plein qui arrivera le 27.11. Un mois de maillage avec l'infirmière en poste est prévu.
Elle démarre en janvier un DU de psychiatrie.

Médecin psychiatre : une annonce est diffusée auprès des partenaires.
Sollicitation d'une agence d'Intérim spécialisée.

Retours de trois professionnels après de longs arrêts qui récupèrent leurs congés. Les remplaçants déjà en poste sont prolongés.
Plusieurs professionnels vont être absents notamment au service éducatif ; pas de CV de remplaçants disponibles.

Formation incendie : 2 groupes le 29.11 (par ½ journée).

Formation habilitation électrique : sur site pour faire bénéficier plus de professionnels (4 au total).

Journées de l'AIRE à Nancy du 6 au 8.12 : Deux professionnelles y participeront.

Colloque autour du suicide à Capbreton (23.11) : la plateforme adulte est pressentie pour y participer.

Supervision des pratiques : pas de troisième créneau possible pour l'intervenante.
Le troisième groupe n'en bénéficiera pas cette année scolaire.

Octime : Présentation du logiciel.
Souhait des chefs de service : logiciel de gestion RH et d'emploi du temps.
En attente d'un devis.

Devis pour un logiciel de transport « Nomad ».
Version 1 pour le moment (transports du matin et du soir). Points de « collecte ».
3000€ l'année (logiciel + formation).
Version 2 : transports individuels à partir de mars.

Paaco globule : présentation du logiciel gratuit « dossier médical partagé ».

QVCT services généraux : plan d'action finalisé.
- Faciliter la communication : réunion trimestrielle (30.11 et 01.12) ;
- Formation informatique et formation de base AIRMES ;
- Rappel sur la possibilité d'accès aux ordinateurs et tablettes ;
- Accompagner le parcours professionnel (plan de travail avec les tâches de chaque poste, plan de répartition de nettoyage, diffusion de ce document, classement dans un classeur, le « mode dégradé » évaluation et actualisation, évaluation de la charge de travail de chacun pour éviter les surcharges de certains) ;
- Prévention des risques professionnels : audit global matériel lieux de stockage, actions correctives à mettre en place.

Plan d'action général :
- Visibilité des ordres du jour du CSE ;
- Faciliter l'intégration des nouveaux professionnels (information sur l'arrivée, tuilage, diffusion de la procédure).

Certains documents affichés ont encore le nom de l'ancienne directrice et devront être modifiés. Il est signalé qu'il n'y a pas de panneau d'affichage à Bidos.

Semaine de Noël :
Journée de Noël mardi 19.12 avec concours de décoration et de pâtisserie.
Le jury sera suisse.
L'après-midi : « Fête foraine ».

Point 1 : QUESTIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES

- **Le surveillant de nuit prend sa retraite en décembre 2023. Un appel d'offre est-il lancé pour son remplacement ? Un temps de maillage sera-t-il prévu ?**

Une annonce est diffusée ; le remplacement ne sera qu'à temps partiel (deux soirées par semaines).
Le temps de maillage dépendra des candidatures.
La question sur le poste gelé du surveillant de nuit qui ne permet pas d'ouvrir une nouvelle nuitée malgré le besoin est posée par le CSE. Cela sera possible si une modification du système incendie peut être apportée (relais du dispositif présent sur le pavillon RAP via un téléphone par exemple).

- **La matrice horaire annuelle peut-elle être systématiquement diffusée à chaque salarié en début d'année puis tous les trois mois afin de pouvoir faire le suivi de ses heures ?**

Mme BELLANGER valide cette demande.
Le CSE questionne la comptabilité des heures notamment lors des congés d'ancienneté où un solde négatif apparait.
Autre précision : lorsque les salariés posent des jours d'ancienneté plusieurs vendredis, seul le premier samedi est pris.
Mme BELLANGER revoit ces questions avec les professionnels chargés de cette mission.

- **Programmation d'une réunion exceptionnelle « Présentation DUERP ».**

Questionnement de la direction sur le logiciel présenté. Un autre ITEP a un autre logiciel que le logiciel G2P. Mme BELLANGER va leur demander une présentation.

- **Le planning des coordonnateurs pédagogiques (horaires et lieux d'exercice) peut-il être diffusé ?**

Mme BELLANGER ne peut nous fournir ces plannings. Ils ont été évoqués à l'oral mais ne les a pas retrouvés dans la base de données. Elle s'engage à les transmettre dès qu'ils seront établis.

- **Quels critères permettent l'attribution d'une indemnité de coordination ?**

La notion de coordination dans la convention 66 n'existe pas.
Concernant la demande des coordinatrices de parcours faite par courrier à M. BARRY, président de l'association, la demande sera traitée par le bureau.

- **Lors de la réunion du 06 janvier 2023, la proposition avait été faite que le courtier chargé des recherches pour les assurances du DITEP les étende aux mutuelles pour les salariés. Quels sont ses retours ?**

Un questionnaire sur les attendus des professionnels va être fait et diffusé à l'ensemble des professionnels. Plusieurs questions pourront être posées concernant la couverture (mêmes/meilleures garanties) et le tarif (moins élevé/identique/plus élevé).

- **Bilan du séjour des étudiants en architecture.**

Le séjour a été positif dans l'ensemble tant du point de vue des jeunes et des professionnels.
Prochain séjour aura pour objectif le rendu de leur travail.

- **Présentation de la soirée de Noël.**

Date et formule à choisir.

- **Calendrier 2023-2024 pour les forfaits jours.**

Les modifications ont été faites et le calendrier validé.

- **Demandes de formations 2023-2024**

Le CSE étudient les demandes de formation transmises et seront validées au cours d'une réunion extraordinaire du CSE.

- **Formation du CSE.**

Le CSE n'a pas de retour de l'organisme CABESTAN. ETCHE FORMATION a renvoyé un devis modifié et est choisi.
La formation est prévue du 22 au 26/01/2024.

QUESTIONS DIVERSES.

Rivehaute, le 09/11/2023
La séance est levée à 18H00.

Béatrice SAGARDOY
Secrétaire du CSE